

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 13 FEVRIER 2020 à 20h30

Nombre de membres en exercice : 11 nombre de présents : votants :
Date de la convocation : 30 janvier 2020

L'an deux mil vingt, le treize février, à 20 H 30, les membres du conseil municipal, légalement convoqué, se sont réunis à la Mairie sous la Présidence de Mme HELBERT Marie-Claude, Maire.

Etaient présents : Marie-Claude HELBERT, Philippe HOUDU, Sébastien BOURDAIS, Christophe CHAUVIN, Cécile NOUET, Didier HESTAULT, Denis THIBAUDEAU, Anthony CHAUVIN, André ROCTON.

Absents excusés : Sylvie CLOUET-CHAUVIRE pouvoir à Cécile NOUET.

Etait absent : Laurent OLLIVON

Secrétaire de séance : Didier HESTAULT

Approbation du Compte de Gestion 2019, Compte Administratif 2019 pour la Commune et affectation du résultat 2019 au BP 2020

Le Conseil Municipal **APPROUVE** le compte de gestion de l'exercice 2019 présentée par le Receveur Municipal qui présente les résultats suivants :

Résultats de l'exercice 2019 :

Section de fonctionnement = excédent de 195131.98 €
Section d'investissement = excédent de 4643.49 €

Considérant l'approbation du compte de gestion, le conseil municipal doit procéder à l'approbation du compte administratif de l'exercice 2019.

Considérant que Mme HELBERT Marie-Claude, Maire, s'est retirée pour le vote du compte administratif, M. CHAUVIN Christophe a été désigné pour présider la séance pour l'approbation du compte administratif.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal **APPROUVE le compte administratif 2019 de la Commune** de la manière suivante :

Section de Fonctionnement :

Dépenses de l'exercice : 252 272.20 €
Recettes de l'exercice : 447 404.18 €
Excédent de l'exercice : 195 131.98 €
Excédent reporté = 94 538.79 €

Excédent de clôture de fonctionnement = 289 670.77 €

Section d'investissement :

Dépenses de l'exercice = 194 739.64 €

Recettes de l'exercice = 199 383.13 €

Excédent de l'exercice = 4 643.49 €

Excédent reporté = 139 966.74 €

Excédent de clôture d'investissement = 144 610.23 €

Le Conseil Municipal **DECIDE** les affectations de résultat suivantes :

Restes à réaliser en dépenses = 249 000€

Restes à réaliser en recettes = 0 €

Besoin de financement = 249 000 €

Affectation au compte 1068 de 110 000.00 €

Affectation Fonctionnement Recette au compte 002 = 179 670.77 €

Report en Investissement Recettes 001 = 144 610.23 €

Approbation du Compte de Gestion 2019, Compte Administratif 2019 pour le Lotissement Les Noyers

Le Conseil Municipal **APPROUVE** le compte de gestion de l'exercice 2019 **Lotissement Les Noyers** présentée par le Receveur Municipal qui présente les résultats suivants :

Résultats de l'exercice 2019 :

Section de fonctionnement = excédent de 22 392.39 €

Section d'investissement = excédent de 47 607.61 €

Considérant l'approbation du compte de gestion, le conseil municipal doit procéder à l'approbation du compte administratif de l'exercice 2019.

Considérant que Mme HELBERT Marie-Claude, Maire, s'est retirée pour le vote du compte administratif, M. CHAUVIN Christophe a été désigné pour présider la séance pour l'approbation du compte administratif.

Compte administratif 2019 Lotissement Les Noyers

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal **APPROUVE** le compte administratif 2019 **Lotissement Les Noyers** de la manière suivante :

Section de fonctionnement

Total des dépenses = 0.00 €

Total des recettes = 0.00 €

Soit un résultat de l'exercice = 0.00 €

Report antérieur = excédent de 22 392.39 €

Excédent de clôture = excédent de 22 392.39 €

Section d'investissement

Total des dépenses = 0.00 €

Total des recettes = 0.00 €

Soit un résultat de l'exercice = 0.00 €

Report antérieur : excédent de 47 607.61 €

Résultat de clôture = excédent de 47 607.61 €

Approbation du Compte de Gestion 2019, Compte Administratif 2019 pour le Lotissement des Vignes

Le Conseil Municipal **APPROUVE** le compte de gestion de l'exercice 2019 **Lotissement des Vignes** présentée par le Receveur Municipal qui présente les résultats suivants :

Résultats de l'exercice 2019 :

Section de fonctionnement = excédent de 0.00 €

Section d'investissement = excédent de 0.00 €

Le budget du lotissement est dissous au 31 décembre 2019 par une délibération du 28/02/2019

Subventions 2020

	2020
Comice Agricole de Grez en Bouère	150 €
Chambre des métiers et de l'artisanat de la Mayenne	100 €
UDAF de la Mayenne	60 €
Les Restos du Cœur	50 €
Association Jardin Fleuri de Grez en Bouère	50 €
APE Villiers/Ruillé (500€ transport + 200€ Noël)	700 €
Maison Familiale Rurale des Herbiers	50 €
Montant total des subventions votées	1 160 €

Projet de classe découverte qui se déroulera du 26 mai au 29 mai au Château de la Turmelière 49530 Orée-d'Anjou. Ce projet concerne les classes de Mr Soulard (Cp-CE1), de Mme Barrier (CE1-CE2-CM1) et M. BENAYS (CM1-CM2) = 29 enfants de Ruillé

Budget par enfant :

	Dépenses	Recettes
Hébergement	187,80 €	
Transport	21,77 €	
APE		61,40 €
Subvention commune de Ruillé Froid Fonds		50,00 €
Reste à charge par enfant	98.17 €	

Budget global :

Hébergement total 14 836,20 + 525,20 (adultes supplémentaires)	15 361,40 €
Transport	1 720,00 €
Total	17 081,40 €

Après délibération, est à l'unanimité, le Conseil Municipal

- **DÉCIDE** de participer financièrement à la classe découverte pour les enfants habitants à Ruillé Froid Fonds.
- **VERSERA** 50 € aux enfants habitants la commune de Ruillé Froid Fonds et participant à la classe découverte

Convention SPA

Renouvellement de la convention annuelle pour le fonctionnement et la gestion de la fourrière avec la SPA.

Montant de la contribution 2020 = 189.42 € (186.45 € en 2019).

Argent de Poche

Du 14 au 24 Avril 2020 pour les vacances de printemps

Du 06 au 31 Juillet 2020 pour les vacances d'été

Du 19 au 30 Octobre 2020 pour les vacances de la Toussaint.

Après délibération, est à l'unanimité, le Conseil Municipal

VALIDE les périodes de vacances scolaires pour accueillir les jeunes habitants la commune de Ruillé Froid Fonds.

Proposition Culturelle « Ciné Plein Air »

Voir avec la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez les dates disponibles

Devis panneaux de signalisations

CREPEAU : 891.00 € soit 1 069.20 € TTC

MAVASA : 750.38 € HT soit 9 00.46 € TTC

Après délibération, est à l'unanimité, le Conseil Municipal

- **VALIDE** le devis de l'entreprise CREPEAU pour un montant de 891.00 € HT soit 1 069.20€ TTC
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer le différent devis et documents nécessaires à la mise en place des travaux.

Travaux eaux pluviales, appel d'offre

ENTREPRISES	PRIX HT	PRIX TTC
EUROVIA	117 515.00 €	141 018.00 €
TRAM TP	145 345.00 €	174 414.00 €
LOCHARD-BEAUCÉ	147 949.00 €	177 538.80 €
PIGEON TP	169 655.04 €	203 586.05 €
SAS CHAZÉ TP	199 955.00 €	239 946.00 €

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **VALIDE** l'offre de l'entreprise EUROVIA pour un montant de 117 515.00 € HT soit 141 018.00 € TTC
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer les différents devis et documents nécessaires à la mise en place des travaux.

Questions diverses ou imprévues

- Tableau bureau de vote
- Achat d'un isoloir pour un montant de 316 € HT
- « La chauvinière » (acte administratif)
Madame le Maire demande à M. Didier HESTAULT de sortir de la salle pour ce point de l'ordre du jour.
Le secrétaire pour cette partie du point sera M. Anthony CHAUVIN

Suite à la cession du chemin de la Chauvinière un acte administratif a été déposé au service des impôts fonciers du centre des impôts de Laval.

La commune a reçu un courrier du centre des impôts, il est demandé 48€ de frais pour la prise en charge de l'enregistrement de l'acte de cession.

Après délibération le Conseil Municipal :

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

- **AUTORISE** Mme le Maire à émettre un mandat administratif de 48€ au compte afin de finaliser la cession du chemin de la Chauvinière.

Fin de séance à 22h20

Prochain Conseil Municipal le jeudi 5 mars 2020